



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 191126311/202609-VI-DRE-2026-078-DE
Date de réception en préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026
Date d'affichage : 3 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 32
Votants : 35

Délibération n° VI-DEL-2026-078

Objet : Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Ville d'Etampes et ses établissements publics rattachés : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Caisse des Ecoles (CDE)

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURLMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONNIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

Le Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260609-VI-DEL-2026-078-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 251-5 et L251-7, R211-29 à 31,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) concernant l'organisation des élections professionnelles des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale du 28 avril 2026,

Vu l'avis du CST en date du 2 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Générale du 2 juin 2026 ;

Considérant que l'effectif global des agents relevant du CST est de 606 agents au 1^{er} janvier 2026 et dont le détail est le suivant :

- 523 agents à la commune, dont 330 femmes et 193 hommes,
- 74 agents au CCAS, dont 67 femmes et 7 hommes,
- 9 agents à la CDE, dont 8 femmes et 1 homme.

Considérant que ces effectifs permettent la création d'un CST commun,

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune d'Étampes, son CCAS et sa CDE,

Considérant que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section au sein de la collectivité est intervenue le 11 mai 2026 soit au moins 6 mois avant la date du scrutin arrêtée au 10 décembre 2026 ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales se sont prononcées en faveur de la constitution d'un CST commun à la Ville, au CCAS et à sa CDE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Ville d'Étampes, du CCAS et de la CDE,
- Place ce Comité Social Territorial auprès de la commune d'Étampes.
- Informe Monsieur le Président du CIG de la Grande Couronne de la création de ce Comité Social Territorial commun.
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Gilles BAYART
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :16 JUIN 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.